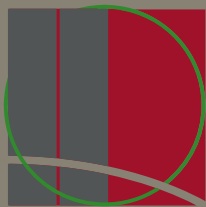


RAPPORT ANNUEL

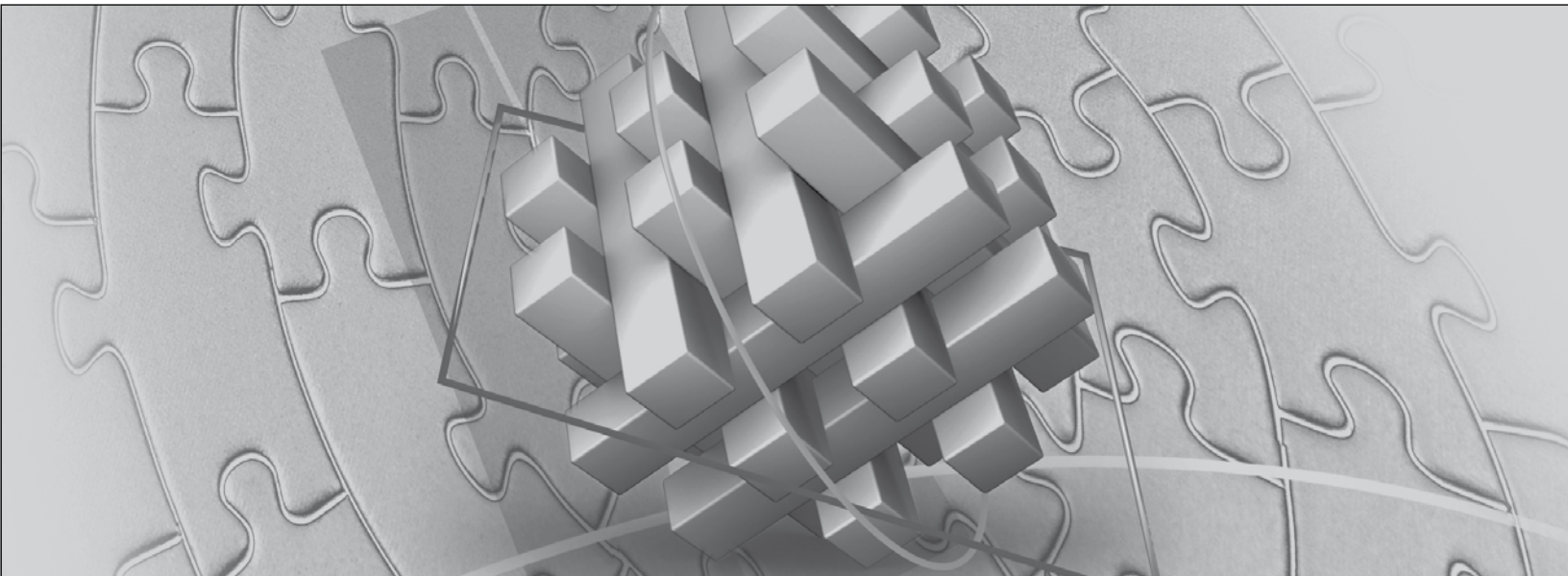
2009

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



ACRGTQ

LA SEULE ASSOCIATION
REPRÉSENTATIVE
DU SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL

2009

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



ACRGTQ

Écoute et savoir.
Présence et continuité.
Information et action.
ACRGTO

ISBN 978-2-9810876-2-1

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Document préparé par le
Service des communications et affaires publiques
de l'ACRGTO

Décembre 2009

| Table des matières |

Message du président du conseil d'administration	5
Message de la directrice générale	9
La structure de l'ACRGQT	13
MISSION	13
OBJECTIFS	13
LES ADMINISTRATEURS	14
LES EMPLOYÉS PERMANENTS	15
L'ORGANIGRAMME	16
DES COMITÉS ACTIFS	17
Le bilan financier	18
Les services de l'ACRGQT en 2009	19
LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL	19
LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	23
LE SERVICE TECHNIQUE	24
LE SERVICE DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES	26
LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	27
Rapport des comités de l'ACRGQT en 2009	28

leucan 

L'ACRG

favorise le mieux-être,
la guérison et
le rétablissement des enfants
atteints du cancer
et soutient leurs familles
en appuyant
LEUCAN.



Message du président du conseil d'administration

UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE ET INTÈGRE

L'année 2009 a été marquée d'un dynamisme incomparable. En effet, le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction a fait preuve d'une belle énergie comme en témoignent les grands chantiers routiers, les projets de barrages hydro-électriques, de lignes de transport ou d'éoliennes en cours. En participant à leur réalisation, l'ACRGQTQ est fière d'apporter sa contribution au développement de l'économie québécoise.

C'est cependant la fin de l'année 2009, fort mouvementée, qui a retenu l'attention de l'ensemble de la population avec des allégations de collusion et de corruption divulguées par les différents médias notamment à Radio-Canada et dans le journal *La Presse*. Ces révélations sont pour le moins préoccupantes.

L'ACRGQTQ a d'ailleurs profité de toutes les tribunes qui lui ont été offertes pour non seulement affirmer qu'elle ne pourrait pas – dans le cas où ces informations

s'avéreraient fondées – cautionner ces pratiques, mais surtout pour souligner que celles-ci ne sont pas monnaie courante dans l'industrie. Il est très important de protéger l'image des entrepreneurs que nous représentons, c'est notre devoir en tant qu'association patronale de l'industrie de la construction.

Néanmoins, il faut s'insurger avec vigueur contre de telles pratiques, car elles sont déloyales et violent les principes de saine concurrence. L'ACRGQTQ a accueilli positivement les mesures prises par le gouvernement le 22 octobre dernier, qui mettait en place l'Escouade Marteau chargée de consolider et poursuivre les enquêtes et ainsi élucider les éléments douteux rapportés dernièrement dans les médias, mais aussi porter des accusations le cas échéant. Les enquêtes de la Sûreté du Québec permettront sans aucun doute de faire toute la lumière sur cette histoire.

De plus, l'ACRGQTQ profite de ses sorties médiatiques pour rappeler que, peu importants les gestes posés par les entrepre-

Il est très important de protéger l'image des entrepreneurs que nous représentons, c'est notre devoir en tant qu'association patronale de l'industrie de la construction.

L'industrie de la construction est composée en grande majorité d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs respectueux de la législation québécoise.

neurs, il ne relève pas de notre mission d'émettre des sanctions disciplinaires à l'égard de ceux-ci. Notre mandat est, en tous points, différent de celui de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou d'un quelconque ordre professionnel.

La défense des membres de l'ACRGTQ et des entrepreneurs du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction constitue à tout moment la priorité de l'ACRGTQ. Son mandat est clair : protéger les intérêts supérieurs de ses membres.

L'industrie de la construction est composée en grande majorité d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs respectueux de la législation québécoise. Bien que les récentes allégations puissent ternir l'image de notre industrie, nous poursuivons notre travail et ainsi rappellerons à la population que notre secteur d'activité est productif, honnête et intègre.

Ceci étant dit, plusieurs dossiers au contenu plus positif ont retenu notre attention en 2009. Afin de remettre sur pied l'ensemble des infrastructures publiques et faire contrepoids au ralentissement de l'économie québécoise, le gouvernement du Québec a lancé en 2008 un plan de 42 milliards de dollars. Mais certains remettaient en question la capacité de notre industrie et de notre secteur d'activité d'être en mesure de relever le défi du renouvellement des infrastructures dans un contexte où la main-d'œuvre pourrait être insuffisante, tant au niveau de l'expertise que du savoir-faire.

Avec des outils comme la Commission de la construction du Québec (CCQ) et le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC), il n'y a aucun doute que la main-d'œuvre était au rendez-vous; elle a été compétente et, surtout, le sera pour les années à venir.

Cependant, l'industrie de la construction et son secteur génie civil et voirie ont toujours été très performants pour attirer de nouveaux travailleurs et pour faire la promotion de la formation continue. Avec des outils comme la Commission de la construction du Québec (CCQ) et le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC), il n'y a aucun doute que la main-d'œuvre était au rendez-vous; elle a été compétente et, surtout, le sera pour les années à venir.

Pour ce qui est des travaux en infrastructures routières, les investissements sont significatifs. En effet, la ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a annoncé, en février dernier, des investissements de plus de 3,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Ces sommes sont réparties en fonction des principaux axes d'intervention : la conservation des structures (1 089 millions de dollars) et des chaussées (750 millions de dollars), l'amélioration du réseau routier (415 millions de dollars) et le développement du réseau (620 millions de dollars). À cela s'ajoute la participation des partenaires privés pour la réalisation des autoroutes 25 et 30 établie à 413 millions de dollars, ainsi que les autres contributions des partenaires publics estimées à 450 millions de dollars.

Les efforts gouvernementaux des dernières années commencent à être bénéfiques. Selon le rapport annuel de gestion du ministère des Transports du Québec (MTQ), en 2008-2009, 67,7% du réseau routier supérieur québécois présentait une chaussée considérée comme en bon état. En ce qui concerne les structures, 57,7% de celles-ci l'étaient tout autant.

Nos relations avec le MTQ se sont poursuivies. En effet, plusieurs rencontres en haut lieu se sont déroulées notamment afin de faire le suivi du dossier de la qualification des entrepreneurs en matière de construction de structures, de

s'assurer de la stabilité des budgets, de voir à ce que la pose des enrobés soit faite efficacement dans le temps, d'examiner les dossiers de PPP, de voir à ce que l'indexation du carburant soit présente pour toute activité de génie civil, de s'assurer du paiement des intérêts sur réclamation, de veiller à l'amélioration de la délivrance des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et de faire le point sur le dossier du camionnage en vac.

La ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a annoncé, en février dernier, des investissements de plus de 3,7 milliards de dollars pour 2009-2010.

En outre, nous n'avons jamais cessé d'appuyer la Coalition pour l'entretien et la réfection du réseau routier, car l'ACRGTQ est de tous les débats d'intérêt pour ses membres. Bien que moins active, la Coalition veille à ce que l'entretien ainsi que la réfection des routes québécoises soient faits de façon efficace et diligente.

L'année 2009 a été dynamique pour notre industrie en matière d'énergie avec ses grands chantiers tels les réfections de centrales hydro-électriques, le projet de l'interconnexion avec l'Ontario qui a été complété ainsi que celui de l'Eastmain 1A/Sarcelle-Rupert qui s'est poursuivi, sans oublier les projets en construction en lien avec l'appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne qu'Hydro-Québec Distribution a lancé en 2008. Nos entrepreneurs ont pris part au développement énergétique du Québec de façon fort importante. L'ACRGTQ s'est d'ailleurs réjoui en mai dernier du lancement du plus gros chantier au Canada : le projet La Romaine. Il s'agit d'un projet sur mesure pour notre industrie.

L'ACRGTO s'est d'ailleurs réjouie en mai dernier du lancement du plus gros chantier au Canada : le projet La Romaine. Il s'agit d'un projet sur mesure pour notre industrie.

Le développement durable n'est plus une option dans l'industrie de la construction, il s'impose.

De plus, il faut souligner l'autorisation que le gouvernement du Québec a donnée à Ultramar pour construire un oléoduc de 250 millions de dollars entre Lévis et Montréal-Est, le projet Pipeline St-Laurent.

Pour leur part, les investissements dans le secteur municipal ont également augmenté. Le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements en 2008-2013 de 3,5 milliards de dollars. En 2008-2009, c'est plus de 500 millions de dollars qui y ont été investis.

Dans un autre ordre d'idées, l'ACRGTO, affirmant son leadership dans le dossier des relations du travail sur les chantiers de génie civil et voirie, a procédé à l'embauche d'un conseiller-médiateur qui apportera sa contribution au bon déroulement des activités de construction sur le chantier de la Romaine qui doit durer dix ans. M^e Denis Houle est donc au service des entrepreneurs actifs sur ce chantier de la Basse-Côte-Nord.

Le développement durable n'est plus une option dans l'industrie de la construction, il s'impose. Cette initiative que constitue le Prix génie-voirie en développement durable, qu'ont mis en place l'ACRGTO et *Constructo*, ne peut qu'encourager les entrepreneurs du secteur génie civil et voirie à emprunter cette voie.

Lors du dernier congrès de l'ACRGTO, en janvier 2009, a eu lieu la seconde édition de ce Prix. L'ACRGTO et *Constructo* ont alors innové en bonifiant le concours de trois nouvelles catégories, chacune dotée d'un prix attribué par le donneur d'ouvrage qui y est associé : en plus de la catégorie *Innovation*, dont le lauréat est sélectionné par l'ACRGTO parmi ses membres, on retrouve les catégories *Infrastructure de transport* (ministère des Transports du Québec), *Ouvrage et transport d'énergie* (Hydro-Québec), et *Travaux municipaux* (en 2009, Ville de Gatineau, où s'est tenu le congrès annuel de l'ACRGTO). Pour chacune de ces catégories, les lauréats sont :

Catégorie *Innovation*

Demix Agrégats

(division de Ciment St-Laurent), pour la restauration progressive de sa carrière de Laval;

Catégorie *Ouvrage et transport d'énergie*

Construction St-Arnaud inc., pour la réutilisation de matériaux granulaires sur les chantiers des postes Outaouais et Wemindji d'Hydro-Québec;

Catégorie *Infrastructure de transport*

Hamel construction inc.,

pour avoir minimisé les aires de rebuts de matériaux granulaires lors de la réfection de la route à quatre voies dans la Réserve faunique des Laurentides;

Catégorie *Travaux municipaux*

Construction Lafarge Québec ltée,

pour l'optimisation du recyclage des matériaux usagés lors de la réfection de rues dans les secteurs Hull et Gatineau.



De gauche à droite : Anik Girard, directrice générale de *Constructo*, Robert Bastien, vice-président PME à la Fédération des caisses Desjardins, Catherine Goyer, de Demix Agrégats, Jean Lemieux, de Construction St-Arnaud inc., Benoit Therrien, de Construction Lafarge Québec inc., Guy Hamel, de Hamel construction inc., et M^e Gisèle Bourque, directrice générale de l'ACRGTO.

En conclusion, je tiens à souligner la grande qualité du travail accompli par la permanence de l'ACRGQTQ qui a su défendre ardemment les intérêts de nos quelque 600 membres en plus d'offrir des services de qualité dans les domaines juridiques, techniques, et surtout en relations du travail.

De plus, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulé dans mes fonctions. À cet effet, je tiens à féliciter les nouveaux venus, soit Jean-Pierre Fournier, de Jean Fournier inc., Marcel Pouliot, de Couillard construction ltée, Marcel Roireau, de Construction DJL inc., qui a succédé à Marc Proteau, aussi de Construction DJL inc., et François Charest, de Mettler Toledo.

Également, je remercie Alain Robert, du Groupe TNT Merceron inc., président sortant en 2008, et M^e Guy Gilain, de De Grandpré Chait, président des membres associés en 2008, qui ont quitté le conseil d'administration à la fin de leur terme, merci de votre implication. Encore cette année, le conseil d'administration a su donner les orientations à l'organisation tout en supportant la direction de l'ACRGQTQ.

L'ACRGQTQ a joué et continuera de jouer un rôle déterminant auprès de l'industrie de la construction au Québec. C'est avec fierté que j'entame mon deuxième mandat et je tiens à remercier sincèrement le conseil d'administration ainsi que les membres de m'avoir accordé cette confiance en me nommant président de l'ACRGQTQ. Avec les investissements promis dans notre secteur d'activité qui généreront bien des projets, les prochaines années constitueront sans contredit un défi de taille.

Je remercie les permanents et particulièrement M^e Gisèle Bourque, directrice générale, qui fait un travail remarquable et de grande envergure, et qui veille à ce que les intérêts des membres de l'ACRGQTQ soient bien défendus.



François Groleau
Président du conseil
d'administration 2009



Message de la directrice générale

En 2009, l'ACRGQTQ a une fois de plus joué son rôle avec la plus grande des rigueurs. Le professionnalisme des permanents est d'ailleurs reconnu par l'ensemble de l'industrie. En effet, nos différents comités de travail et services ont su se démarquer dans l'accomplissement de leurs tâches. Que ce soit le Service technique, le Service des affaires juridiques ou le Service des relations du travail, tous ont contribué prodigieusement à faire de nos membres des entrepreneurs éclairés.

L'ACRGQTQ a présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières portant sur l'étude du projet de loi numéro 73 – Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Il est impératif d'agir afin que la population sache que notre industrie est très majoritairement composée d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs.

D'entrée de jeu, l'ACRGQTQ a participé au débat public notamment en déposant des mémoires dans le cadre de commissions parlementaires. Je pense particulièrement au projet de loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres

dispositions législatives. Nous nous sommes montrés en faveur de ce projet de loi. En effet, nous croyons que les différents changements et modernisations proposés permettront d'instaurer un système de péage adéquat sur les infrastructures routières du Québec construites ou exploitées en partenariat. Nous avons également déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 65 – Loi sur Infrastructure Québec. De façon générale, l'ACRGQTQ s'est montrée en faveur de ce projet de loi, avec toutefois quelques réserves. Étant à l'époque favorable à la création de l'Agence des PPP, l'Association ne peut qu'accueillir favorablement sa nouvelle évolution.

De plus, l'ACRGQTQ a présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières portant sur l'étude du projet de loi numéro 73 – Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. L'ACRGQTQ s'est montrée favorable aux objectifs que cherchent à atteindre la plupart des propositions de modifications législatives avancées dans ce projet de loi. Il est impératif d'agir afin

que la population sache que notre industrie est très majoritairement composée d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs. Nous avons cependant tenu à exprimer certaines réserves sur des aspects du projet de loi et sur l'application qui pourrait être faite des mesures qui s'y retrouvent.

Par ailleurs, le ministre du Travail a créé en juillet dernier un groupe de travail devant trouver un terrain d'entente afin de clarifier et simplifier le Règlement sur la machinerie de production. Il a confié au Conseil du patronat du Québec (CPQ) la responsabilité de la délégation patronale. Comme ce règlement touche également des travaux du secteur génie civil et voirie, l'ACRGTQ y participe activement. Nous suivrons attentivement les travaux de ce comité qui remettra son rapport au ministre en tout début d'année 2010.

Cette année a été la première année de l'application du règlement sur les redevances des carrières et sablières.

Après plusieurs années de collaboration et de discussions entre l'industrie, l'ACRGTQ et le ministère des Transports du Québec (MTQ), ce dernier devrait annoncer sous peu la conclusion de l'ensemble de l'étude ayant mené à la nouvelle orientation ministérielle sur le choix des types de chaussée, d'une durée de cinq ans. De plus, à la fin de l'année 2009, le MTQ a publié les critères de qualification des entreprises pouvant soumissionner en réponse à des appels d'offres sur des contrats de réalisation ou de réfection des ouvrages d'art. Basée principalement sur l'expérience de l'entreprise et du personnel dans le domaine visé, cette méthode d'attribution des contrats sera utilisée pour 2010.

Aussi, cette année a été la première année de l'application du règlement sur les redevances des carrières et sablières. En outre, à la suite des interventions de l'ACRGTQ, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accueilli positivement les préoccupations des membres quant à l'uniformisation des redevances sur l'ensemble du territoire Québec.

De plus, au niveau technique, nous consolidons toujours notre position de leader dans l'industrie en offrant différentes formations, mais aussi en collaborant avec des associations partenaires comme l'Association québécoise des transports et des routes (AQTR) et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

On se rappelle que l'année 2008 fut marquée par des variations exceptionnelles et imprévisibles du prix du carburant. Afin de partager le risque équitablement, la direction générale et le Service technique de l'ACRGTQ avaient à l'époque exercé des pressions auprès du ministère des Transports afin de mettre en place une clause d'indexation du prix du carburant entre le donneur d'ouvrage et l'entrepreneur en fonction des fluctuations du marché, ce qui fut

L'ACRGTQ est déjà à l'œuvre dans le cadre des négociations avec la partie syndicale afin de renouveler la convention collective du secteur génie civil et voirie qui viendra à échéance le 30 avril prochain.

fait. En 2009, nous avons poursuivi, dans la même veine et avec succès, nos démarches de sensibilisation auprès des municipalités du Québec afin qu'elles incluent une clause d'indexation du prix du bitume dans leurs contrats.

Concernant le transport de matières en vrac, certains échanges ont eu lieu avec les différents intervenants liés au dossier. Celui-ci pourrait prendre une nouvelle tangente en 2010 avec notamment d'autres discussions avec le ministère des Transports et l'Association nationale des camionneurs artisans, qui devront permettre aux entrepreneurs de récupérer une partie de leur droit de gérance.

L'ACRGTQ a également participé à différentes séances d'information sur le secteur des transports notamment concernant l'accord entre le Québec et l'Ontario sur le commerce et la coopération. Cet accord doit améliorer l'ensemble de l'activité économique dans les deux provinces en éliminant les obstacles qui subsistent quant à leurs échanges commerciaux et à la mobilité de la main-d'œuvre tout en renforçant leur coopération économique. De plus, nous avons également participé aux discussions concernant l'application du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics.

Dans un autre ordre d'idées, l'ACRGTQ est déjà à l'œuvre dans le cadre des négociations avec la partie syndicale afin de renouveler la convention collective du secteur génie civil et voirie qui viendra à échéance le 30 avril prochain. Conformément aux discussions ayant eu lieu au sein des différents comités conduits par le Service des relations du travail, l'ACRGTQ a déposé à l'automne 2009 les demandes patronales qui tournent autour de quatre grands thèmes : mobilité, flexibilité, uniformité, simplification.

En matière de santé-sécurité, l'Association a tenu à réagir publiquement en juin dernier au projet de loi numéro 35 – Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail, mais surtout à son adoption. Cette loi majorera certaines indemnités de décès et certaines amendes, et allégera les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs. Nous nous sommes montrés très inquiets pour nos membres; ces majorations excessives des amendes affecteront la santé financière de nombreuses entreprises et mettront en péril bon nombre d'entre elles, surtout les PME, qui sont le moteur de l'économie québécoise.

Comme en 2009, on peut s'attendre à une augmentation du volume de travail dans l'industrie de la construction.

Comme en 2009, on peut s'attendre à une augmentation du volume de travail dans l'industrie de la construction. En effet, selon la Commission de la construction du Québec (CCQ), l'activité dans l'industrie de la construction sera en hausse de 3% en 2010, avec un volume de 137 millions d'heures travaillées. Le secteur du génie civil et voirie aura sa large part de projets notamment en raison du budget du ministère des Transports, mais aussi des projets d'Hydro-Québec; il connaîtrait alors une hausse des heures travaillées de 6,7% par rapport à 2009, pour se porter à 32 millions. L'année qui se termine aurait d'ailleurs permis à notre secteur d'atteindre 30 millions d'heures travaillées, ce qui constitue une hausse sans précédent. (CCQ, *Perspective* 2010).

Par ailleurs, le Conseil du patronat du Québec a ravivé en 2009 ses rencontres mensuelles avec les directeurs généraux des associations membres. L'objectif consiste à se rapprocher de ses adhérents, mais aussi de mieux comprendre les réalités que vivent ceux-ci tout en créant un carrefour où les dossiers de l'heure peuvent être discutés franchement. L'ACRGTQ participe à ces réunions mensuelles et, par le fait même, contribue activement à la défense des intérêts de ses membres.

Les services offerts et la défense des intérêts collectifs du secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction sont au centre des priorités de l'Association. Pour ces raisons, nous avons remarqué que la volonté des entrepreneurs d'adhérer à l'ACRGTQ est sans cesse grandissante; l'association compte maintenant 553 membres, soit 337 réguliers, 38 affiliés, 169 associés et 9 individuels.

Notre magazine *CONSTAS* entre maintenant dans sa troisième année. Fort de son succès, il ne cesse d'enchanter son lectorat. *CONSTAS*, de façon objective, a pour rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Afin d'assurer une représentativité de l'ACRGTQ et de ses membres sur la scène fédérale, j'ai participé notamment au congrès de l'Association canadienne de la construction et à différents comités comme celui des dirigeants d'associations du Canada.

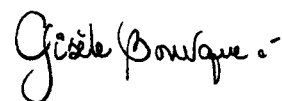
En somme, comme le commande notre mission, les travaux des comités de l'ACRGTQ ont permis à nos membres d'avoir un maximum de représentativité

auprès des autorités. Ils ont aussi contribué à faciliter les échanges avec les donneurs d'ouvrage, notamment le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec. De plus, en compagnie du président du conseil d'administration, nous nous sommes assurés d'être consultés et entendus par les gouvernements et organismes parapublics lors des grandes discussions liées à notre industrie.

Je souhaite féliciter monsieur François Groleau pour l'excellente façon dont il s'est acquitté, en sa première année d'exercice, de son mandat de président du conseil d'administration. Je lui souhaite la plus grande des chances pour son deuxième mandat d'un an qui s'amorce.

Un merci également à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur grande disponibilité, leur dynamisme, leur appui et leur précieuse collaboration tout au long de l'année.

Je tiens également à souligner le travail accompli par mon équipe, celle des permanents que j'apprécie diriger. L'ACRGTQ ne pourrait atteindre pleinement ses objectifs sans leur professionnalisme et leur dynamisme.



M^e Gisèle Bourque
Directrice générale





La structure de l'ACRGTQ

MISSION

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente la majorité des principaux entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec, au Canada et à l'étranger. Elle est la représentante attitrée du génie civil et de la voirie de l'industrie de la construction.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTQ est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général, et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, l'ACRGTQ s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables. En outre, depuis 1995, l'ACRGTQ s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

OBJECTIFS

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTQ prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable. L'ACRGTQ veille aussi à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.
- Fournir aux entrepreneurs des avis ou de l'information technique, juridique et autre leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.



En suivant la rampe,
du bas vers le haut, de droite à gauche.

1^{re} rangée

Denis Turgeon, François Charest, Normand Pedneault,
Jean-Pierre Turgeon, Jean-Pierre Fournier, Robert Borgne;

2^e rangée

M^e Gisèle Bourque, à gauche François Groleau,
Robert Meunier, David Hamel, Marcel Roireau,
Robert Vien, Luc Lachapelle;

3^e rangée

Guy Hamel, Jacques Aubé, Stéphane Gauthier,
André Dubreuil, Vincent Fréchette, Marc Bujold, Serge Ouellet;

Derrière (de gauche à droite)

François Lefebvre, Marcel Pouliot, Michel Giroux, Marc Lussier, Alexis Loisel.

Exécutif

Président
François Groleau
EBC INC.

Président sortant
Denis Turgeon
CRT CONSTRUCTION INC.

Premier vice-président
Stéphane Gauthier
TRANSELEC/COMMON INC.

Deuxième vice-président
Michel Giroux
GIROUX & LESSARD LTÉE

Trésorier
Jacques Aubé
GABRIEL AUBÉ INC.

Me Gisèle Bourque
Directrice générale, ACRGTQ

Jean Brissette
LES CONSTRUCTIONS BRICON LTÉE

Guy Hamel
HAMEL CONSTRUCTION INC.

François Lefebvre
CONSTRUCTION KIEWIT CIE

Robert Vien
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE

Administrateurs

Annie Allen
LA CIE WILFRID ALLEN LTÉE

Marc Bujold
GROUPE AECON LTÉE

André Dubreuil
LES ENTREPRISES CLAUDE
CHAGNON INC.

Jean-Pierre Fournier
JEAN FOURNIER INC.

Luc Lachapelle
BAUVAL INC.

Alexis Loisel
L.A. HÉBERT LTÉE

Marc Lussier
LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.

Normand Pedneault
PAUL PEDNEAULT INC.

Marcel Pouliot
COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE

Marcel Roireau
CONSTRUCTION DJL INC.

Jean-Pierre Turgeon
DEMIX CONSTRUCTION INC.,
DIV. DE HOLCIM (CANADA) INC.

Membres associés

Président
Robert Vien
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE

Robert R. Borgne
ÉQUIPEMENT SMS

François Charest
METTLER TOLEDO

Vincent Fréchette
ASSURANCES MICHEL BROSSEAU LTÉE

David Hamel
SOLENO INC.

Robert Meunier
MAESTRO TECHNOLOGIES INC.

LES EMPLOYÉS PERMANENTS

L'ACRGTQ compte 27 employés à son service.

L'ACRGTQ agit dans quatre secteurs essentiels : Secteurs communications, affaires gouvernementales et publiques, Secteur lois et règlements, Secteur relations du travail, et Secteur sciences et techniques. Elle opère au moyen de quatre principaux services : Service des communications et affaires publiques, Service des affaires juridiques, Service des relations du travail et Service technique.

L'ORGANIGRAMME



M^e Gisèle Bourque
Directrice générale

SECTEUR LOIS ET RÈGLEMENTS



Pascale Bergeron
Avocate



Jean-Marc Jacob
Agent de formation

SECTEUR COMMUNICATIONS, AFFAIRES GOUVERNEMENTALES ET PUBLIQUES



Christian Croteau
Conseiller en
affaires publiques



Hélène Roy
Coordonnatrice
aux communications



Delphine Meca
Coordonnatrice
aux événements spéciaux

SECTEUR ADMINISTRATION



Danielle Gignac
Secrétaire de direction



Céline Plamondon
Commis-comptable



Émilie Chamberland
Secrétaire-réceptionniste

SECTEUR RELATIONS DU TRAVAIL



Guy Duchesne, CRIA
Directeur général adjoint –
Relations du travail, santé et sécurité du travail



M^e Christian Tétreault
Directeur –
Affaires juridiques



Pierre Tremblay, ing.
Directeur général adjoint –
Services techniques



Jean Boivin
Conseiller –
Relations du travail



Luc Boily
Conseiller –
Relations du travail et
santé et sécurité du travail



Denis Houle
Conseiller-médiateur
Relations du travail



Jean-François Bélisle
Avocat



Jean-Sébastien Cloutier
Avocat



Charles Abesque, ing.



Olivier Bouchard, ing. jr



Vincent Gagné, CRIA
Conseiller –
Relations du travail



René Turmel, CHRA
Conseiller –
Santé et sécurité
du travail



Nadia Lavigne
Avocate



Dorise Leblanc
Secrétaire



Gabrielle Boudreault
Secrétaire



Charles Sexton, CRIA
Conseiller –
Relations du travail



Line Parent
Secrétaire



Sylvie Vadnais
Secrétaire

DES COMITÉS ACTIFS

Les comités de l'ACRGTO défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'ACRGTO. Ces comités sont :

Relevant de la Direction générale:

- Comité camionnage
- Comité des événements spéciaux

Relevant du Service des relations du travail:

- Comité de négociation
- Sous-comité de négociation
- Comité patronal en santé et sécurité du travail
- Comité relations du travail

Relevant du Service technique:

- Comité chaussées en béton et ouvrages d'art
- Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE)
 - Sous-comité des travaux souterrains
 - Sous-comité plantage de poteaux
 - Sous-comité lignes et postes
- Comité ISO-Construction
- Comité travaux municipaux, Terrassement et granulats
- Regroupement des entrepreneurs en déneigement du Québec
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)
- Regroupement professionnel des producteurs de granulat (RPPG)

Le rapport des activités de ces comités apparaît aux dernières pages de ce document.



Le bilan financier

L'ACRGQTQ a mandaté la firme PricewaterhouseCoopers afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fonds de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2009. Le bilan financier sera disponible à tout membre en faisant la demande à partir de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres, le 22 janvier 2010, au Centre des congrès de Québec.

SUBVENTION DE LA CSST

La Loi 104 sur la santé et la sécurité du travail permet à la CSST d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information. En 2009, l'ACRGQTQ a bénéficié d'une somme de 126 204 \$ comparativement à une somme de 118 991 \$ en 2008.



Les services de l'ACRGTQ en 2009

LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL

En 2009, le Service des relations du travail (SRT) de l'Association en est à sa quatorzième année d'existence. Il est composé d'une équipe formée de sept professionnels aguerris, d'une adjointe administrative et d'un directeur général adjoint. Il est au service exclusif des 2 150 employeurs du secteur génie civil et voirie qui embauchent plus de 31 180 salariés.

Les heures travaillées dans le secteur génie civil et voirie sont en constante évolution depuis l'an 2000 et les perspectives économiques indiquent une croissance encore soutenue au cours des prochaines années. En 2009, les heures travaillées du secteur ont dépassé la barre des 30 millions, ce qui représente une augmentation de plus de 12% par rapport à 2008, année où les dépenses d'immobilisations en construction atteignaient 41 milliards de dollars dont plus de 14 milliards dans le génie civil et voirie.

La Commission de la construction du Québec (CCQ) estime à 8,4 la moyenne annuelle du nombre de salariés embauchés par entreprise dans le secteur génie civil et voirie alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à 4,5. C'est sans doute pourquoi les employeurs n'hésitent pas à nous contacter afin de valider certaines dispositions de la législation, de la réglementation et de la

convention collective en matière de relation du travail, de santé et sécurité du travail ainsi que pour leurs besoins de perfectionnement et de recyclage de leur main-d'œuvre.

Mandat

Le mandat du Service englobe, en plus de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie, l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de notre industrie, la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre, le perfectionnement et le recyclage des salariés. Ledit mandat comprend également tout l'aspect santé et sécurité du travail régissant les relations employeurs-travailleurs, ce qui inclut les volets information, formation, prévention, indemnisation et financement.

À l'interne, le SRT consulte régulièrement les employeurs membres de l'Association par le biais de son Comité des relations du travail, son Comité de négociation et ses sous-comités, de même que par le Comité patronal en matière de santé et sécurité du travail.

Rôle

Les conseillers se déplacent de façon régulière aux places d'affaires et sur les principaux chantiers. Ils interviennent afin d'épauler les employeurs :

- dans l'interprétation et l'application de mesures préventives en santé et sécurité du travail exigées par le donneur d'ouvrage ou la CSST;
- dans la gestion de leurs dossiers particuliers et litigieux de cotisation, d'inspection, de prévention et de lésions professionnelles relevant de la CSST;
- dans des séances d'information données au personnel de la gestion et de la supervision en matière de gestion de la cotisation et de la prévention;
- dans les rencontres de comité de chantier;
- dans des réunions de chantiers de grande importance pour commenter les programmes de prévention soumis par les maîtres d'œuvre;
- dans des rencontres préparatoires concernant les assignations de tâches sur les chantiers;
- dans des conflits de juridiction de métiers et occupations;

- dans la résolution de litiges concernant des réclamations civiles et pénales provenant notamment de la CCQ;
- dans des programmes de formation et de perfectionnement des salariés en entreprise.

Comme nouveauté cette année, en voulant accentuer notre présence sur les chantiers afin, comme toujours, de conseiller les employeurs de façon adéquate et efficace, nous avons procédé à l'embauche d'un conseiller-médiateur en relations du travail et à son affectation en permanence au chantier hydroélectrique de La Romaine sur la Côte-Nord.

Le SRT intervient ainsi dans plusieurs dossiers tant d'intérêt collectif qu'individuel en faisant de nombreuses représentations auprès des associations syndicales, de la CCQ, de la CSST, du FFC, de l'ASP Construction, des autres associations patronales et des principaux donneurs d'ouvrage.

DOSSIERS

Négociation 2010-2013

Les négociations dans le but de renouveler la convention collective du secteur génie civil et voirie, qui viendra à échéance le 30 avril prochain, ont débuté officiellement en septembre. C'est la sixième ronde de négociation depuis que le législateur a confié à l'ACRGTQ, en 1995, le mandat de négocier les conditions de travail du secteur.

À la suite du vote d'allégeance syndicale de juin 2009, une nouvelle coalition syndicale, formée de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD Construction), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), du Syndicat québécois de la construction (SQC) et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC-International), se regroupe pour former une nouvelle Alliance dans le but de négocier la convention collective.

En octobre 2009, les parties conviennent d'un protocole d'entente sur la structure et les modalités de la négociation. L'objectif commun est de conclure la négociation pour que le renouvellement de la convention collective entre en vigueur le 1^{er} mai 2010.

Une première rencontre de négociation a lieu fin novembre au cours de laquelle chacune des parties dépose ses demandes d'ordre général. Les demandes particulières relatives aux métiers et occupations sont déposées à la mi-décembre.

Les demandes patronales déposées par l'ACRGTQ tournent autour de quatre grands thèmes : mobilité, flexibilité, uniformité, simplification. Ces demandes ont été préparées précédemment au Comité des relations du travail, discutées aux sous-comités de négociation et approuvées au Comité de négociation.

Une nouveauté en terme de communication pour la négociation 2010-2013 : tout employeur intéressé ou son personnel-cadre est en mesure d'obtenir de l'information plus rapidement en inscrivant leur adresse individuelle de courriel au Service des relations du travail. Le bulletin d'information *L'ACRGTQ MÉDIA*

– *génie civil et voirie en relations du travail* leur est transmis avant même qu'il n'apparaisse sur le site Internet de l'Association.

Machinerie de production

C'est en analysant la notion « d'expertise professionnelle qui se trouve principalement dans l'industrie de la construction » que deux décisions de commissaires de l'industrie de la construction visant à préciser l'étendue des travaux de machinerie de production ont eu pour effet de rendre caduques les dispositions réglementaires adoptées en 2003.

Face à cette situation de vide juridique, le ministre du Travail décide en juillet de créer un groupe de travail avec des partenaires de l'industrie sous la présidence de Jean Sexton afin de trouver un terrain d'entente pour clarifier et simplifier ce Règlement sur la machinerie de production. Il confie au Conseil du patronat du Québec (CPQ) la responsabilité de la délégation patronale. Comme ce règlement touche également des travaux du secteur génie civil et voirie, l'ACRGTQ y participe.

Le rapport du président de ce groupe de travail devrait être remis au ministre en tout début d'année 2010.

Projet de loi 35

Malgré l'opposition de l'ACRGTQ et du monde patronal aux majorations excessives des amendes, qui constituent le cœur de ce projet de loi, l'Assemblée nationale adopte et sanctionne, le 10 juin dernier, le projet de loi n° 35 – *Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail*, afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes, et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs.

Le gouvernement estime que les amendes fixées aux articles 236 et 237 de la Loi n'ayant pas augmenté depuis 1979 avaient perdu leur effet dissuasif et qu'il fallait les majorer de manière à rétablir ce caractère dissuasif envers les employeurs négligents, à accroître la prévention et à réduire les lésions professionnelles.

Ces majorations proviennent de propositions formulées par la CSST au gouvernement. À deux reprises, le conseil d'administration de la CSST a signifié au président de la CSST qu'il n'existait pas de consensus sur la question du quantum des amendes et que les propositions de majorations des amendes de la CSST au gouvernement ne constituaient pas une recommandation du conseil d'administration.

Le gouvernement du Québec ignore toutes les demandes patronales. Les seules concessions du gouvernement sont de reporter de six mois l'entrée en vigueur des premières majorations des amendes et d'exiger de la CSST qu'elle apporte des ajustements à son cadre d'intervention en prévention-inspection d'ici l'entrée en vigueur de celles-ci, soit le 1^{er} juillet 2010, compte tenu des inquiétudes soulevées par le monde patronal.

L'ACRGTQ demandait de référer la révision du quantum des amendes au groupe de travail de la CSST chargé de revoir le régime de santé et sécurité du travail et de soumettre à cet effet des recommandations au conseil d'administration de la CSST.

En plus de faire de nombreuses propositions, l'ACRGTQ et plusieurs autres associations patronales ont effectué toutes les démarches possibles auprès du gouvernement pour éviter aux employeurs ces majorations excessives des amendes et toutes les difficultés d'interprétation et d'application liées aux notions de récidive et de récidive additionnelle.

Au cours de l'automne 2009, l'ACRGTQ a participé activement aux propositions du monde patronal qui ont été soumises à la CSST à l'égard des ajustements à apporter à son cadre d'intervention en prévention-inspection demandés par le ministre du Travail. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas la teneur de ces ajustements.

Formation Agent de sécurité

L'agent de sécurité sur un chantier de construction est un cadre de l'employeur ou du maître d'œuvre responsable de la planification, de l'organisation et du contrôle de toutes les activités ayant pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs. Une neuvième cohorte de dix-huit candidats a complété sa formation de 600 heures en octobre après avoir suivi un stage de 480 heures sur les chantiers de construction.

Le secteur génie civil et voirie compte douze stagiaires sur ses chantiers dont un conseiller du SRT doit en assurer le suivi et en faire l'évaluation.

Séance de formation: silice

En collaboration avec l'ASP Construction, l'ACRGTQ a organisé au printemps, dans sept villes à travers le Québec, une séance de formation sur les risques et les méthodes sécuritaires associés aux travaux susceptibles d'émettre des poussières de silice. Y ont participé 125 représentants de 53 employeurs.

Construire en santé

L'ACRGTQ a aussi organisé et donné une séance de formation à douze représentants d'employeurs sur le rôle d'intermédiaire rattaché au programme *Construire en santé*. Ces derniers font dorénavant partie des 573 intermédiaires de l'industrie formés pour écouter, supporter et diriger vers des professionnels des travailleurs vivant des problèmes de dépendance à l'alcool, aux drogues, aux médicaments et au jeu compulsif.

Comités de travail

Dans le cadre de leurs fonctions, les conseillers du SRT participent également aux travaux des divers comités de travail émanant de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de l'ASP Construction, de la Commission de la construction du Québec (CCQ), du Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC), de divers donneurs d'ouvrage et des écoles de formation dans le but de présenter, de soutenir et de défendre les intérêts des employeurs du secteur génie civil et voirie.

Plusieurs sous-comités de travail en matière de prévention ont terminé leurs travaux, ce qui se traduira sous peu par de nouvelles réglementations s'appliquant notamment aux travaux en plongée, aux plans de circulation sur les chantiers et à l'érection des charpentes métalliques.

D'autres dossiers sont en voie de révision comme le cours de sécurité de 30 heures et celui traitant de la manutention et de l'usage des explosifs.

Le SRT participe également à de nombreux comités de travail du Conseil du patronat du Québec (CPQ) intervenant auprès de la CSST dans divers dossiers tels le projet de loi n° 35, l'adoption du taux moyen de cotisation 2010, les projets CBSV (déclarations mensuelles des salaires) et d'attestations de conformité de la cotisation, l'accès aux unités d'exception, le nouveau cadre d'intervention en prévention-inspection, et le groupe de travail de la CSST chargé de recommander au conseil d'administration des changements à apporter au régime de santé et sécurité du travail.

Gestion de la main-d'œuvre

Le dossier de la réforme du régime d'apprentissage et de la gestion de la main-d'œuvre a franchi l'étape du conseil d'administration de la CCQ, ce qui permettra de regrouper en un seul règlement le *Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction*, le *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* et le *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*.

Les résultats de ces travaux portent, entre autres, pour le secteur génie civil et voirie, sur l'entrée sans contrainte dans l'industrie des diplômés des occupations dites spécialisées comme les monteurs de lignes, les arpenteurs, les scaphandriers, les bouteux et les soudeurs haute pression, sur la possibilité pour les manœuvres d'entreprendre l'apprentissage d'un métier en lien avec leur expérience de travail, sur la reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du secteur assujéti à l'industrie de la construction, sur l'épuration des bassins

de référence de la main-d'œuvre et sur la révision des ratios compagnon-apprenti.

Ce dossier de révision de la réglementation devrait suivre, en 2010, les étapes réglementaires normales requises, pour entrer en vigueur au début de 2011.

Autres comités

Les conseillers du SRT participent activement à divers comités externes dont :

- le Comité mixte de la construction;
- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction et ses sous-comités professionnels et régionaux;
- le Comité de placement;
- le Comité des avantages sociaux et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé;
- le Comité en matière d'inspection;
- le Comité du service à la clientèle;
- le Comité sur la table des Autochtones;
- et les divers autres comités relevant de la CCQ.

Soulignons également notre présence sur les comités relevant de la CSST, notamment des groupes de travail en matière de financement et d'indemnisation, et le Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction.

Volet formation en entreprise

Malgré la forte croissance des travaux exécutés dans le secteur du génie civil et voirie au cours de l'année 2009, celle-ci n'affecte en rien le désir de nos entreprises de continuer à développer la compétence de leurs travailleurs par la réalisation de nombreuses activités de formation tenues directement en entreprise. Ces entrepreneurs ont compris que le perfectionnement de leur main-d'œuvre est lié directement à l'atteinte d'une meilleure productivité et à l'établissement d'un lien d'appartenance réciproque.

Rappelons qu'en 2001-2002, seulement 23 entreprises issues de tous les secteurs de l'industrie de la construction avaient

permis à 523 travailleurs de bénéficier d'une formation en entreprise alors qu'en 2007-2008, ce sont 428 entreprises qui ont dirigé 2958 travailleurs en perfectionnement. C'est un bond gigantesque et le secteur du génie civil et voirie est un meneur en ce domaine malgré qu'il ne représente que 28 % des heures travaillées dans l'industrie de la construction. En effet, selon les sources de la CCQ, on note que 56 % des demandes parviennent d'entreprises qui œuvrent principalement dans le secteur du génie civil et voirie contre 30 % dans le secteur commercial et institutionnel, 11 % dans le secteur industriel et 3 % dans le secteur résidentiel.

La participation des travailleurs qui œuvrent dans le secteur du génie civil et voirie est proportionnelle à celle des entreprises qui font appel au Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) pour perfectionner leur main-d'œuvre; en effet, considérant que les opérateurs de pelles mécaniques représentent 2,9 % de la répartition de la main-d'œuvre de l'industrie, c'est 0,8 % d'entre eux qui se sont perfectionnés tandis que les opérateurs d'équipements lourds qui représentent 4,6 % de la main-d'œuvre ont vu près de la moitié d'eux se perfectionner, soit 2,2 %. Soulignons enfin que les occupations quant à elles représentent 16,9 % de la population active alors que ce sont 10,6 % d'entre elles qui se perfectionnent.

La formation en entreprise a continué sa croissance en 2008-2009 : en regard des formations en référence à l'article 7 (obligation de formation) et des cours répertoriés dans le Répertoire des activités de perfectionnement, c'est elle qui obtient la meilleure augmentation, soit 31 %. Effectivement, les entreprises des quatre secteurs de l'industrie de la construction ont obtenu le soutien financier du FFIC et l'aide de la CCQ pour réaliser 365 activités de formation en entreprise qui ont rejoint 2 814 travailleurs.

Seulement dans le secteur du génie civil et voirie, en 2008-2009, c'est près de 60 entreprises en provenance de toutes les régions du Québec qui ont réalisé 122 activités de formation en entreprise directement, ce qui a permis à plus de

860 travailleurs de se perfectionner, pour un total de 5 637 heures de formation pointue et souvent liée à l'arrivée de nouvelles technologies. Le FFIC a alloué pour notre secteur un investissement de 2,2 millions de dollars pour soutenir les entreprises dans la réalisation des activités de formation et pour offrir du soutien financier aux travailleurs (frais de transport et d'hébergement).

De plus, le FFIC, à la demande de l'agent de promotion à la formation de l'ACRGQTQ, a directement financé des formations spécifiques aux arpenteurs, s'est associé à la Société d'énergie explosive du Québec (SEEQ) pour permettre à des foreurs et bouteux de participer à une session d'étude sur les techniques de sautage tenue à l'Université Laval à Québec, et enfin a été commanditaire majeur de la tenue d'un symposium sur la plongée sous-marine tenue à l'Institut maritime du Québec à Rimouski.



Vicki Jones, du Groupe Lefebvre M.R.P. inc., reçoit le prix des mains de François Groleau, président du conseil d'administration de l'ACRGQTQ.

PerfectAs 2009

Lors du gala PerfectAs 2009, tenu en mai au Sheraton Laval, à Laval, le FFIC a attribué son prix d'excellence du secteur génie civil et voirie à une entreprise membre de l'ACRGQTQ qui s'est démarquée par le nombre de formations auxquelles sa main-d'œuvre a participé et par la diversité des cours répondant aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Le comité de sélection de notre association a arrêté le choix de son lauréat du Prix PerfectAs 2009 sur l'entreprise **Groupe Lefebvre MRP inc.** Cette entreprise basée à Saint-Eustache offre depuis près de 20 ans des services d'imperméabilisation de ponts et de viaducs. Elle se révèle aussi un ardent défenseur du perfectionnement de sa main-d'œuvre.

LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Volet relations du travail

C'est en fonction du mandat attribué par la loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGQTQ offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux.

L'année 2009 a de nouveau permis à l'ACRGQTQ de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

Le Service des affaires juridiques a ouvert 666 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont 249 ont nécessité une intervention devant le tribunal. De plus, 474 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 605 dossiers actifs.

Le Service des affaires juridiques de l'ACRGQTQ agit selon une politique de prise en charge préétablie. Nous sommes intervenus dans les dossiers de poursuites

civiles entreprises par la Commission de la construction du Québec (CCQ), dans les dossiers de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20)*, dans les dossiers de griefs et dans les litiges impliquant la CSST.

De plus, le Service des affaires juridiques a quotidiennement répondu à de nombreux appels téléphoniques afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers de relations du travail et de santé et sécurité du travail.

Volet général

Le Service des affaires juridiques s'est assuré tout au long de l'année de diffuser aux membres un maximum d'informations juridiques pertinentes. Nous avons ainsi contribué à atteindre l'objectif capital qui consiste à s'assurer que les membres soient informés de toutes les modifications législatives et réglementaires ainsi que des développements jurisprudentiels, qui peuvent affecter leurs entreprises.

Le Service a également joué son rôle de service-conseil juridique de première ligne et fut ainsi sollicité quotidiennement afin d'informer et d'émettre des opinions juridiques sur les lois, règlements et documents contractuels qui gouvernent notre industrie, de même que sur plusieurs domaines connexes du droit.

Le Service a aussi préparé les aspects juridiques des différentes prises de position de l'ACRGTQ, notamment celles qui furent adressées directement aux donneurs d'ouvrage ou dans le cadre de comités ou de commissions parlementaires. Le Service s'est également assuré de bien représenter l'industrie sur différents comités et tables de concertation, notamment :

- Le Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction;
- La Table de concertation de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac;
- Le Comité consultatif de Contrôle routier Québec;
- Les tables régionales de concertation en contrôle et sécurité routière;
- La Table gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds;
- Le Comité multiple sur l'évaluation des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds

Parce que le transport est visé par de nombreuses lois et règlements propres à ce domaine, le Service fut très actif dans ce secteur. Ainsi, nous avons porté une attention particulière aux dossiers suivants : la protection et le développement du réseau et des infrastructures routières, la sécurité routière, le camionnage en général, ainsi que les services de camionnage en vrac.

Depuis la réforme du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*, le Service s'assure également du suivi des questions relatives aux cautionnements de licences de la régie du bâtiment du Québec émis gratuitement par l'ACRGTQ à ses membres.

Comme expliqué, le Service des affaires juridiques estime donc avoir apporté, cette année encore, le soutien nécessaire aux besoins juridiques des membres de l'ACRGTQ afin que ceux-ci puissent relever avec brio les défis que leur imposent la loi et les documents contractuels, entraînant ainsi des résultats positifs pour leurs entreprises.

LE SERVICE TECHNIQUE

Deux mil neuf a été une année fort chargée pour le Service technique de l'ACRGTQ. Plus de 90 rencontres ont eu lieu avec divers intervenants tels qu'Hydro-Québec, le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine (CERIU). Que l'on pense aux redevances pour les carrières et sablières, à l'orientation ministérielle sur le choix des chaussées, à la préqualification et à l'indexation du prix de l'acier, tous ces dossiers et bien d'autres ont fait l'objet d'un traitement particulier. En voici les principaux points saillants.

Redevances pour les carrières et sablières

Deux mil neuf fut la première année d'application d'un droit de 0,50 \$/tonne pour les matériaux granulaires produits dans une carrière et sablière et transitant sur des voies publiques municipales.

À la lumière de l'expérience vécue, l'ACRGTQ a proposé certains changements à la réglementation qui ont été pris en considération et acceptés par le MAMROT. À la suite de ces représentations, on peut dire que la nouvelle réglementation adoptée en juin dernier satisfait à peu de choses près les demandes de l'industrie du granulat, à savoir une uniformité d'application partout au Québec. On se doit de souligner l'excellent travail du Comité granulat du RPPG dans ce dossier.

Déclaration de prélèvement d'eau

En août dernier, le MDDEP publiait le nouveau règlement sur le prélèvement d'eau. L'objectif de ce règlement est de connaître la quantité d'eau que les utilisateurs extraient de la nappe phréatique à la grandeur de la province. Bien évidemment, les propriétaires de carrières et sablières sont visés par ce règlement. En septembre, les représentants de l'ACRGTQ et de son Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG) rencontraient le Ministère pour démontrer que dans la majorité des cas, les producteurs de granulats n'exploitent pas les ressources d'eau souterraine par le fait qu'ils pompent l'excédent d'eau d'une carrière. En effet, l'eau qui en est extraite est simplement évacuée dans des canaux de dérivation servant au drainage.

À la suite des représentations de l'ACRGTQ, le Ministère a publié un document précisant ce qu'est du prélèvement pour s'assurer que le propriétaire d'un lieu déclare les quantités d'eau prélevées de la ressource réellement souterraine. Ce dossier sera suivi de très près au cours de l'année 2010.

Nouveau Comité Environnement-ACRGTQ

Les préoccupations environnementales étant de plus en plus présentes, l'ACRGTQ a demandé au MDDEP et obtenu la création d'une table de concertation pour traiter des dossiers environnementaux qui concernent l'industrie de la construction.

Qualification et évaluation des entreprises

À la fin de l'année 2009, le MTQ a publié les critères de qualification des entreprises pouvant soumissionner à la réalisation ou à la réfection des ouvrages d'art. Basée principalement sur l'expérience de l'entreprise et du personnel dans le domaine visé, cette méthode d'attribution des contrats sera utilisée pour 2010. Pour ce qui est de l'évaluation de l'entrepreneur, ce dossier sera rediscuté plus tard. Son utilisation ne sera pas possible avant deux à trois ans, le temps que le système de qualification soit bien implanté. D'ici là, le mode traditionnel de vérification de la qualité des ouvrages demeure.

Indexation du prix de l'acier

Après des représentations auprès des autorités compétentes du MTQ, nous avons convenu de modifier la clause d'indexation du prix de l'acier structural. Ces modifications visaient à prendre en compte les délais de fabrication de l'acier structural de même que la définition même de l'acier structural visé par l'indexation. C'est ainsi que, pour la saison 2010, cet ajustement sera effectué non plus au moment de la pose de l'acier structural, mais bien au cinquième mois suivant le mois de la publication de l'appel d'offres ou au mois de la pose de l'acier structural, selon la période la plus courte. De plus, l'acier structural défini ici englobera désormais certains types de pieux en acier.

PAQ

L'implantation du nouveau Programme d'assurance qualité (PAQ) du MTQ a suivi son cours durant l'année 2009. Le Service technique a travaillé en étroite collaboration avec le MTQ afin de réaliser des projets pilotes. Encore cette année, la bonne collaboration entre les deux parties a permis de faire avancer cet important dossier. Il reste encore du travail à faire afin d'en arriver à une implantation totale.

Indexation du prix du bitume

L'ACRGTQ et son Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE) ont continué à travailler ardemment à inciter les municipalités à inclure une clause d'indexation du prix du bitume dans leurs contrats de construction. Depuis déjà quelques années, le MTQ inclut au Cahier de charges et devis généraux ce genre de clause et les faits démontrent bien que les deux parties y gagnent.

Les membres du RPECE ont continué à faire la promotion de la clause auprès des municipalités afin que celles-ci l'ajoutent à leurs documents contractuels. Déjà, il est possible de constater que la démarche a porté fruit. Il reste cependant encore certaines municipalités à convaincre avant que celles-ci intègrent une telle clause dans leurs contrats leur permettant de profiter du juste prix.

Utilisation des VTM et de la thermographie infrarouge

Après avoir participé activement durant les dernières années, avec le MTQ, à l'implantation des véhicules de transfert des matériaux (VTM) et de la thermographie infrarouge, les membres du RPECE ont répondu à l'appel et se sont munis de ces nouveaux outils.

L'utilisation obligatoire du VTM et de la thermographie infrarouge continue d'être implantée graduellement sur certains types de projet et les entrepreneurs exécutant des travaux de pavage continueront dans les prochaines années à peaufiner leurs techniques de mise en œuvre afin d'améliorer la qualité des travaux.

À partir de la saison 2010, l'utilisation de la thermographie infrarouge sera obligatoire sur tous les contrats de pavage réalisés sur le Réseau routier stratégique de transport en soutien au commerce extérieur (RSSCE) de plus de 5 000 tonnes.

CETE

Depuis l'année dernière, le Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE) relève de la responsabilité du Service technique. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de déterminer un plan d'action des sous-comités du CETE. Des rencontres ont également eu lieu entre les principaux donneurs d'ouvrage effectuant des travaux électriques. Pour 2009, une étude a été produite par la CCQ pour analyser les besoins de main-d'œuvre principalement pour les monteurs de lignes. Essentiellement, les résultats démontrent que plus de 400 personnes par année pour les cinq prochaines années seront nécessaires. Le CETE suivra de près ce dossier en 2010.

Addenda Qualité

Afin de répondre à l'une des recommandations du rapport Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, le MTQ a élaboré un document intitulé *Gestion des sous-traitants*. Ce document est mis à l'essai sous forme d'addenda dans divers projets pilotes de certaines Directions territoriales du MTQ. Le Service technique suit de près ces projets pilotes.

Orientation ministérielle sur le choix des types de chaussée

Après plusieurs années de collaboration et de discussions entre l'industrie, l'ACRGTQ et le MTQ, ce dernier devrait annoncer sous peu la conclusion de l'étude ayant mené à la nouvelle orientation ministérielle sur le choix des types de chaussée, d'une durée de cinq ans.

~~~~~

En terminant, nous ne saurions passer sous silence tout le travail effectué et l'implication bénévole des représentants des membres de l'ACRGTQ au niveau de tous les comités, sous-comités, tables de normalisation, groupes de travail et autres, ainsi que le professionnalisme et l'engagement de nos permanents qui s'appliquent consciencieusement à défendre les intérêts de l'industrie.

L'objectif poursuivi par le Service des communications et affaires publiques est de conseiller la direction générale dans la défense des intérêts des membres de l'ACRGTQ auprès des ministères et organismes, et de la population en général. De plus, il s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction.

L'ACRGTQ et son Service des communications et affaires publiques ont contribué activement à fournir à certains médias de l'information pertinente à propos de notre industrie et ainsi poursuivre la défense des intérêts des membres de l'association et de notre industrie.

En outre, l'ACRGTQ a réagi officiellement, à la fin de 2009, aux allégations de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction rapportées dans les médias, par le biais de communiqués de presse et d'entretiens dans les médias.

De plus, notre magazine *CONSTAS* entre maintenant dans sa troisième année. *CONSTAS* enchante l'industrie qu'il dessert. Ce magazine, de façon objective, a pour rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le Service des communications et affaires publiques diffuse également aux membres de l'ACRGTQ toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés par le biais des publications suivantes :

#### **ACRGTQ MÉDIA**

*ACRGTQ MÉDIA* est un bulletin de liaison publié quatre fois par année et au besoin, en complément du magazine *CONSTAS*. Il est expédié uniquement à nos membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie.

#### **ACRGTQ EXPRESS**

*ACRGTQ EXPRESS* est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

#### **ACRGTQ MÉDIA – génie civil et voirie en relations du travail**

*ACRGTQ MÉDIA – génie civil et voirie en relations du travail* est un bulletin transmis aux quelque 2000 entreprises membres et non membres qui œuvrent dans la construction d'ouvrages de génie civil et de voirie. L'information qu'il contient concerne les relations du travail, plus particulièrement la convention collective.

Par ailleurs, ces productions ajoutent aux outils traditionnels que distribue l'ACRGTQ chaque année tels le répertoire des membres, le rapport annuel et le calendrier.

#### **Implications diverses**

Le Service des communications et affaires publiques s'est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- l'élaboration du contenu rédactionnel du magazine *CONSTAS*;
- le support auprès du porte-parole de la Coalition pour l'entretien et la réfection du réseau routier;
- la cueillette de l'information à transmettre aux membres lors des budgets fédéral et provincial;

- l'appui à l'Association canadienne de la construction dans leurs démarches médiatiques et politiques;
- la participation à la publication de la Superconférence sur la construction de l'Institut canadien.

Par ailleurs, le Service des communications et affaires publiques siège à la Table de concertation-communication de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Le rôle de cette table est de mettre sur pied, année après année, un plan de communication global pour l'ensemble de l'industrie de la construction que le Service des communications de la CCQ mettra en marche.

#### **Plan de communication et affaires publiques**

Le plan de communication élaboré au début 2009 avait comme objectif général de consolider l'ACRGTQ comme le leader et la référence en matière de génie civil et voirie, tout en améliorant l'image de son industrie.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- Supporter les donneurs d'ouvrage et véhiculer les positions de l'ACRGTQ auprès des médias;
- Être visible dans l'ensemble de l'industrie de la construction;
- Mettre à l'avant-plan les services que l'organisation offre;
- Supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres.

## LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

### Congrès annuel

Plus de 500 congressistes ont assisté au soixante-cinquième congrès annuel de l'ACRGQT tenu pour la première fois au Hilton Lac-Leamy, à Gatineau, les 21, 22 et 23 janvier 2009, et sûrement pas la dernière aux vues du succès remporté cette année. Outre un panel de conférenciers prestigieux et d'invités de marque, les activités et en particulier les soirées d'ouverture et de fermeture ont contribué à ce que ce soixante-cinquième congrès tienne ses promesses. Élaborés autour du thème *Optimiser la performance : enjeu de notre industrie*, les ateliers du congrès ont su attirer un auditoire nombreux.

### Tournoi de golf

Le club de golf Le Versant à Terrebonne a de nouveau accueilli le tournoi de golf annuel de l'ACRGQT, qui s'est déroulé le mercredi 19 août. L'année 2009 a été une excellente année pour le golf, malgré les caprices de dame Nature qui nous a fait longtemps douter sur le temps qu'il

ferait ce jour-là. Un peu plus de 500 joueurs ont participé au tournoi, et dans la soirée, ce n'est pas moins de 560 personnes qui ont assisté au souper. Les membres de l'ACRGQT sont fiers d'avoir pu recueillir cette année encore des fonds pour Leucan.

La journée du tournoi s'est déroulée dans une atmosphère amicale et détendue où tous les participants ont su apprécier toutes les bonnes choses offertes aux kiosques des commanditaires; et dans la soirée, de nombreux prix de présence ont ravi l'assistance. Nous avons aussi couronné un quatorze champion et récompensé les gagnants des concours du « plus long coup de départ » et de « la balle le plus près du trou »; malheureusement, personne n'a remporté le concours « trou en un coup »!

Qui sait, quelqu'un aura peut-être plus de chance l'an prochain! Le prochain tournoi de golf annuel aura lieu le mercredi 18 août 2010, toujours au club de golf Le Versant.

### Soirée Construire l'espoir pour Leucan

Ce fut au Cabaret du Casino de Montréal, pour une dernière fois avant sa fermeture temporaire pour rénovations, que s'est tenue, le 6 novembre 2009, la soirée *Construire l'espoir* au profit de Leucan. Près de 120 personnes ont participé à une soirée des plus agréables; débutée d'abord par un cocktail dans le très branché bar *Le Carré*, elle s'est poursuivie par un souper et une animation musicale des plus sympathiques au Cabaret. Les sommes recueillies à cet événement, ajoutées au montant récolté lors du tournoi de golf, nous ont permis de remettre 22 000 \$ à Leucan, pour un total de 201 000 \$ en huit ans de partenariat. Un grand merci à chacun des généreux contributeurs.



De gauche à droite : Jean Patenaude, conseiller au développement des affaires, de Leucan; M<sup>e</sup> Gisèle Bourque, directrice générale, et François Groleau, président du conseil d'administration, de l'ACRGQT.



## Rapport des comités de l'ACRGQT en 2009

---

### COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### Comité camionnage

Président: Michel Giroux

Responsable à l'ACRGQT: Simon Bégin

Principaux dossiers :

- Camionnage en vrac
- Ajustements liés à la fluctuation des coûts du carburant
- Évaluation des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds
- Nouvelle définition légale de « véhicule lourd »
- Innovations en sécurité routière (radar-photo, nouvelles infractions, limiteurs de vitesse, etc.)

Plus précisément, en ce qui concerne le dossier du « camionnage en vrac » :

- Suivi et conseils relativement à l'application de la clause « Transport de matières en vrac » du *Cahier des charges et devis généraux* du ministère des Transports et du *Recueil des tarifs de camionnage en vrac*
- Assurer l'intégration de l'entente intervenue en novembre 2006 entre l'ACRGQT et l'ANCAI au *Cahier des charges et devis généraux*
- Table de concertation de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac

Parallèlement aux actions mentionnées auparavant, chapeautées par les membres du comité en titre, l'ACRGTQ siège sur différents comités et tables afférentes à l'industrie du camionnage :

- La Table de concertation de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac
- Le Comité consultatif de Contrôle routier Québec
- Les tables régionales de concertation en contrôle et sécurité routière
- La Table gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds
- Le Comité multiple sur l'évaluation des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds

---

#### **Comité des événements spéciaux**

Président : François Charest

Responsable à l'ACRGTQ : Delphine Meca

Principaux dossiers :

- Tournoi de golf 2009
- Soirée-bénéfice pour LEUCAN
- Congrès annuel 2009 et 2010

---

#### **COMITÉS RELEVANT DU SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL**

##### **Comité patronal en santé et sécurité du travail**

Président : Dave Boivin

Responsables à l'ACRGTQ : Luc Boily et René Turmel

Principaux dossiers :

- Opposition de l'ACRGTQ aux majorations excessives des amendes fixées par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* lors de l'adoption du projet de loi n° 35 adopté par le gouvernement du Québec le 10 juin 2009
- Changements à apporter par la CSST à son cadre d'intervention en prévention-inspection portant notamment sur l'application des nouvelles amendes et les interventions des inspecteurs
- Demandes patronales à soumettre au groupe de travail du conseil d'administration de la CSST mandaté pour lui recommander des changements à apporter au régime de santé et sécurité du travail
- Séances d'information données dans sept villes auprès de 124 représentants de 47 employeurs sur les mesures de sécurité à prendre lors de travaux émettant des poussières de silice
- Participation aux travaux du Comité de révision du *Code de sécurité* pour les travaux de construction à l'égard, notamment, de l'organisation de la circulation sur les chantiers (plans de circulation et manœuvres de recul des équipements), la manutention et l'usage des explosifs et les travaux à proximité de l'eau
- Sélection, suivi des stages et évaluation de douze agents de sécurité
- Représentations auprès de la CSST et du maître d'œuvre au cours du processus d'adoption du programme de prévention de chantier de construction de grande importance de l'Autoroute 30
- Participation à la refonte du cours de sécurité générale de 30 heures exigé pour travailler sur un chantier de construction
- Surindemnisation des travailleurs

- Projets de la CSST de cotisation basée sur les salaires versés (déclarations mensuelles des salaires) et d'attestations de conformité de cotisation en ligne
  - Nouvelles règles d'accès aux unités d'exception cols blancs et gris
  - Imputation des coûts des lésions professionnelles avec handicap préexistant (a. 329 LATMP)
  - Taux moyen provincial de cotisation de la CSST et réduction des coûts du régime
  - Avis et rapport d'événement grave à la CSST (a. 62 LSST)
- 

#### **Comité relations du travail**

Président: François Groleau

Responsable à l'ACRGQ: Guy Duchesne

Principaux dossiers:

- Réforme de la gestion de la main-d'œuvre et régime d'apprentissage
  - Décisions de la Commission des relations du travail
  - Interprétation de la convention collective
  - Machinerie de production
  - Projet du complexe hydroélectrique de la Romaine
  - Négo 2010-2013
  - Projet de loi n° 73
- 

#### **COMITÉS RELEVANT DU SERVICE TECHNIQUE**

##### **Regroupement des entrepreneurs en déneigement du Québec**

Président: Pierre Ancil

Responsable à l'ACRGQ: Pierre Tremblay

Principaux dossiers:

- Revendications pour l'octroi des contrats du MTQ
  - Loi 430
  - Discussions sur une clause de compensation pour l'année 2008
- 

##### **Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)**

Président: Pierre Delangis

Responsable à l'ACRGQ: Olivier Bouchard

Principaux dossiers:

- Cahier des clauses générales de l'année 2009
- Table de normalisation sur les chaussées en enrobé
- Table de normalisation sur les émulsions
- Table de normalisation sur les bitumes
- Évaluation des devis du MTQ
- Projets pilotes sur des nouvelles techniques
- Indexation du prix du bitume
- Thermographie et véhicule de transfert de matériaux
- Prix tarifés
- Implantation du programme d'assurance qualité (PAQ) pour les enrobés

---

## Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Président : Kevin Keet

Responsable à l'ACRGTQ : Pierre Tremblay

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2009
- Règlement sur les carrières et sablières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- Table de normalisation terrassement, drainage et fondations; implication du nouveau comité avec le MDDEP
- Discussion avec le MAMROT à propos des droits aux exploitants de carrières et sablières
- Discussion à propos du projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau

---

## Comité chaussées en béton et ouvrages d'art

Présidents : Jean-Pierre Turgeon, Roger Daudelin

Responsable à l'ACRGTQ : Charles Abesque

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2009
- Table de normalisation sur les chaussées en béton
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art
- Évaluation des devis du MTQ :
  - Devis de colmatage des joints d'un revêtement de chaussée en béton
  - Devis de revêtement de chaussée en béton armé continu
- Suivi des projets expérimentaux du MTQ :
  - Texture longitudinale et transversale
  - Produits de réparation pour correction des épaufrures des joints
  - Goujons en fibres
  - Dénudage chimique et bicouche
- Indexation du prix de l'acier
- Réalisation d'un tronçon d'essai en béton compacté au rouleau (BCR) sur l'autoroute 15 au droit de l'autoroute 30
- Amélioration de la procédure de recours sur la résistance à la compression du béton sur un ou plusieurs lots et intégration prochaine de cette procédure directement dans le CCDG
- Intégration par le MTQ dans le tableau 3101-2 de la norme 3101 du tome VII d'un béton autoplaçant de construction
- Amélioration des mécanismes de diffusion à l'entrepreneur des résultats des essais de résistance mécanique du béton
- Ajustement des tarifs pour la protection durant la période de cure, qui étaient gelés depuis près de 10 ans
- Implantation prochaine dans les appels d'offres du MTQ des bordereaux électroniques
- Colloque annuel du MTQ sur les ouvrages d'art

---

### **Comité travaux municipaux, Comité terrassement et granulats**

Présidents : Richard Naud, Alain Guilbault

Responsable à l'ACRGTQ : Charles Abesque

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2009
- Modification des méthodes LC
- Table de normalisation
- Terrassement et granulats
- Uniformisation des logiciels de calcul
- Terre végétale
- Méthodes d'approbation du MG20 avant pavage
- Niveleuses référencées par GPS
- Site d'entreposage préétabli pour les matériaux de déblais

---

### **Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE)**

Président : Stéphane Gauthier

Responsable à l'ACRGTQ : Olivier Bouchard

#### **Sous-comité plantage de poteaux**

Président : Bernard Marchand

Responsable à l'ACRGTQ : Olivier Bouchard

Principaux dossiers :

- Indexation des métaux
- Indexation du prix du carburant
- Introduction d'une équipe de garde pour répondre aux urgences
- État de la relève de la main-d'œuvre
- Évaluation des entrepreneurs
- Plan qualité des entrepreneurs

#### **Sous-comité des travaux souterrains**

Président : Stéphane Gauthier

Responsable à l'ACRGTQ : Olivier Bouchard

Principaux dossiers :

- Plan d'étaçonnement
- Formation de la nouvelle main-d'œuvre
- Indexation des matériaux
- Indexation du carburant

#### **Sous-comité lignes et postes**

Président : vacant

Responsable à l'ACRGTQ : Olivier Bouchard

Principaux dossiers :

- Réactivation du dossier ISO
- Sécurité sur les chantiers
- Délai et programme des travaux
- Clauses contractuelles
- Faisabilité de la conception des ouvrages

### **Siège social, Québec**

---

435, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 2J5

Téléphones  
(418) 529.2949  
**1 800 463.4672**

Télécopieur  
(418) 529.5139

### **Bureau de Montréal**

---

7905, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine  
Bureau 100  
Anjou (Québec)  
H1K 4E4

Téléphones  
(514) 354.1362  
**1 877 903.1362**

Télécopieur  
(514) 354.1301

### **Internet**

---

Site  
**[www.acrgtq.qc.ca](http://www.acrgtq.qc.ca)**  
Courriel général  
**[acrgtq@acrgtq.qc.ca](mailto:acrgtq@acrgtq.qc.ca)**